



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maternités

Question écrite n° 50628

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes du Comité de défense de la gynécologie médicale (CDGM) au sujet de l'expérimentation des maisons de naissance. En effet, depuis décembre, le Gouvernement peut autoriser la création de ces structures « où des sages-femmes réalisent l'accouchement des femmes enceintes dont elles ont assuré le suivi de grossesse ». Or le CDGM considère cette mesure comme une régression et un danger pour la santé de ces dernières puisque ces maisons de naissance ne sont pas des établissements de santé, comme cela est indiqué dans la loi. Ainsi, même si la loi fixe comme limite à la création d'une maison de naissance qu'elle soit contiguë à une maternité et même si seules celles qui présentent une grossesse à bas risque y accouchent, cela ne signifie pas qu'il n'y aura aucun incident puisque ces maisons dérogent à toutes les dispositions actuelles en matière d'accouchement. Ensuite, il semblerait que les femmes rentreront très rapidement chez elle (environ douze heures après la naissance) puisque les maisons n'offrent pas de capacité de séjour. Or le contrôle immédiat du nouveau-né requiert l'expérience de différents praticiens et le suivi de la mère et de l'enfant est prépondérant. Enfin, le CDGM voit dans cette mesure un bouleversement de notre système de soins et la tentation de remplacer les médecins par des praticiens moins coûteux. Il aimerait donc connaître la position du Gouvernement face aux craintes de ces gynécologues.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50628

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1681

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)